



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-037

Nombre de conseillers
en exercice 19
Présents 14
Votants 18

L'an deux mille vingt deux,
le quatre du mois de juillet,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Saint-Laurent-
sur-Saône, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTHER et MELLAC, Adjoint ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE, et MM. BARBOSA, BRESSON, CHAMBARD (arrivé à 19h05), MACQUET (arrivé à 19h15), Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Madame Myriam CAICEDO, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale ; Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal.

OBJET :

COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, Prend acte des décisions dont le détail suit, prises en application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020,

Droit de préemption

Reçu en Préfecture le
- 1 AOUT 2022

Certifié exécutoire
- 1 AOUT 2022

Publié ou notifié le

- 1 AOUT 2022

SCI GABONIE : parcelle A186 ; rue Jean Jaurès ; 84 m².

M. JOSSERAND et Mme CHAUSSON : parcelle A187 ; rue Jean Jaurès ; 86 m².

M. PAGNEUX : parcelle A189 ; 5 rue Jean Jaurès ; 220 m² (avec 2 votes contre :
Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale)

M. LABELLE Nathanael : parcelle A136 ; rue Belle Dumont.

RENONCE À SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 8 juillet 2022

Pour copie conforme, en mairie le 28 juillet 2022

Le Maire,

Jacques DOUSSOT

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Jean-Claude
MARTINEZ

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Jean-Claude
MARTINEZ